

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), et par téléconférence le mercredi 25 mars 2020 à 18 h 30.

Sont présents par téléconférence: Paolo Galati, président; Bob Pellerin, vice-président; James Di Sano, Guy Gagnon, Vicky Kaliozakis et Melissa Wall, commissaires; et Stéphane Henley, commissaire-parent.

Est présente au centre administratif : Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Sont également présents par téléconférence : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

0.0 Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance.

HEURE : 18 h 30

En réponse à une demande du président, la secrétaire générale vérifie et confirme le quorum.

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2020/03/25-CA-001 soit approuvé sans modification.

EC-200325-CA-0041

Adoptée à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

2.1 26 février 2020

Approbation
du procès-verbal
26 février 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 février 2020, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

EC-200325-CA-0042

Adoptée à l'unanimité

3.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

4.0 Décisions du comité

4.1 Ressources matérielles et transport

4.1.1 Entente – mesures de sécurité – école primaire de Grenville

Entente

Mesures de sécurité –
école primaire de Grenville

EC-200325-MR-0043

ATTENDU QUE le Village de Grenville (la « Municipalité ») souhaite conclure une entente de cinq (5) ans avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (la « CSSWL ») pour l'utilisation de l'école primaire de Grenville advenant une catastrophe ou une urgence;

ATTENDU QU'une entente de cinq (5) ans a été négociée;

ATTENDU QUE l'engagement démontré par la CSSWL et l'école primaire de Grenville envers la Municipalité pour permettre l'utilisation des lieux dépend de la disponibilité des locaux qui ont fait l'objet de l'entente;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école primaire de Grenville appuie cette entente;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier conclue une entente de cinq (5) ans avec le Village de Grenville pour l'utilisation de l'école primaire de Grenville advenant une catastrophe ou une urgence;

ET QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 Rectificatifs de commande – projet de rénovation – école secondaire Laval Senior, bloc C

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise qu'il ne s'agit probablement pas des derniers rectificatifs de commande pour ce projet de rénovation, car seuls les blocs sanitaires sur deux des trois étages sont terminés.

Rectificatifs de commande

Projet de rénovation –
école secondaire
Laval Senior, bloc C

EC-200325-MR-0044

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-191023-MR-0029 octroyant le contrat concernant le projet de rénovation des blocs sanitaires de l'école secondaire Laval Senior à l'entreprise Berloy Construction inc., au coût total de 1 466 995,00 \$, avant les taxes, ou 1 568 023,28 \$, taxes nettes;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n°s EC-200129-MR-0034 et EC-200226-MR-0039, approuvant divers rectificatifs de commande totalisant 57 350,91 \$, avant les taxes, ou 61 300,52 \$, taxes nettes;

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux, d'autres rectificatifs de commande ont dû être apportés relativement à diverses modifications, à des travaux de démolition et à la location d'équipement totalisant 29 744,43 \$, avant les taxes, ou 31 792,85 \$, taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité administratif, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 29 744,43 \$, avant les taxes, ou 31 792,85 \$, taxes nettes;

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 1 554 090,34 \$, avant les taxes, ou 1 661 116,66 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

4.2 Affaires corporatives et secrétariat général

4.2.1 Assurances complémentaires – Mandat d'achat confié à Collecto

En réponse à une préoccupation exprimée par la commissaire Vicky Kaliozakis, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale fait savoir que la participation de la commissaire scolaire au regroupement pour le programme d'assurances complémentaires est conditionnelle à la réception, par Collecto, de la présente résolution.

Assurances
complémentaires

ATTENDU QUE Collecto Services regroupés en éducation (« Collecto ») a invité la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à joindre son regroupement pour le programme d'assurances complémentaires;

Mandat d'achat confié
à Collecto

ATTENDU QUE Collecto a publié un appel d'offres sur invitation en mars 2020 concernant un contrat de deux (2) ans, valide à compter du 1^{er} juillet 2020, avec une possibilité de renouvellement d'un an;

EC-200325-CA-0045

ATTENDU QUE l'article 178 de la *Loi sur l'instruction publique* permet à une commission scolaire de contracter une assurance responsabilité au bénéfice de ses employés;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite joindre le regroupement proposé par Collecto pour le programme d'assurances complémentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henely que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier donne à cette dernière l'autorisation de joindre le regroupement pour le programme d'assurances complémentaires proposé par Collecto Services regroupés en éducation;

ET QUE le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente, y compris tout avenant éventuel.

Adoptée à l'unanimité

5.0 Points d'information

Il n'y a aucun point d'information.

6.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

7.0 Clôture

Le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, M. Paolo Galati, remercie toutes les personnes de leur présence ce soir. Il fait savoir aux directions qu'elles ont l'appui des membres du conseil. Il termine en disant que tout le monde fait un travail extraordinaire en ces temps de crise et demande à tous de prendre les précautions nécessaires pour rester en sécurité.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 18 h 39

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 29 avril 2020